



Circulaire de rentrée
Année scolaire 2026-2027

**À conserver
toute l'année**

Contacts :

- ☎ 02 51 91 85 48
- ✉ 30, rue du Vieux Château - 85700 Pouzauges
- 🖱 direction@pouzauges-notredamedudonjon.fr
- 🖱 secretariat@pouzauges-notredamedudonjon.fr (pour joindre le secrétariat)
- 💻 <http://pouzauges-notredamedudonjon.fr/>

Structure pédagogique :

L'école Notre Dame du Donjon compte 11 classes accueillant 246 enfants de la Petite Section au CM2 sous la responsabilité des enseignants et ASEM suivants :

- | | |
|---|-----------------------------------|
| - Classe de TPS/PS/MS A : Sandrine CORNUAU | <u>ASEM</u> : Fabienne BLUTEAU |
| - Classe de TPS/PS/MS B : Marielle BLANCHARD | <u>ASEM</u> : Amandine PUAUD |
| - Classe de MS/GS : Maryline LIBAUD | <u>ASEM</u> : Christelle MORISSET |
| - Classe de GS/CP A : Katia FRADIN | <u>ASEM</u> : Véronique RIBEIRO |
| - Classe de GS/CP B : Lise GUILLET | |
| - Classe de CE1/CE2 A : Pascale CROUÉ | |
| - Classe de CE1/CE2 B : Jérémie GUILLOTEAU | |
| - Classe de CE2/CM1 : Véronique JOLY | |
| - Classe de CM1/CM2 : Lucie PLANCHOT | |

École Privée Mixte Notre Dame du Donjon – 30, rue du vieux château 85700 POUZAUGES

☎ 02 51 91 85 48 - ✉ direction@pouzauges-notredamedudonjon.fr

- **Classe de CM2** : Mickaël ETourneau et Xavier Bouffandeau
- **Classe d'ULIS-Ecole** : Anita Billaud **AVS-Co** : Stéphanie Lelaure
- **Réseau d'Aide** : Marie Béteau
- **Cantine site Donjon maternelle** : Béatrice Fortin, Pascale Pignon
- **Cantine collège élémentaire** : Suzanne Caillet et Fabienne Vinet

Nous accueillons à la rentrée, deux nouveaux enseignants : **Jérémie Guilloateau** dans la classe de CE1/CE2 B et **Emeline David** dans le Dispositif Ulis en remplacement d'Anita Billaud (arrêt maladie).

Nous leur souhaitons la bienvenue et nous comptons sur chacun, pour leur réserver le meilleur accueil au sein de notre établissement.

Organisation de l'école

Horaires de l'école :

8h50-9h00 : accueil des élèves

9h00-12h15 : classe

12h15-13h20 : pause méridienne

13h20-13h30 : accueil des élèves externes

13h30-16h30 : classe

16h30 : sortie des classes



Réunions de classe

- ✚ Classe de TPS/PS/MS A (Sandrine CORNUAU) : mardi 22/09 à 18h30
- ✚ Classe de TPS/PS/MS B (Marielle BLANCHARD) : mardi 22/09 à 18h30
- ✚ Classe de MS/GS (Maryline LIBAUD) : mardi 15/09 à 18h30
- ✚ GS/CP A (Katia FRADIN) : jeudi 17/09 à 18h30
- ✚ GS/CP B (Lise GUILLET) : mardi 15/09 à 18h30
- ✚ Classe de CE1/CE2 A (Pascale CROUÉ) : jeudi 24/09 à 18h30
- ✚ Classe de CE1/CE2 B (Jérémy GUILLOTEAU) : jeudi 01/10 à 18h30
- ✚ Classe de CE2/CM1 (Véronique JOLY) : jeudi 01/10 à 18h30
- ✚ Classe de CM1/CM2 (Lucie PLANCHOT) : mardi 29/09 à 18h30
- ✚ Classe de CM2 (Mickaël Etourneau et Xavier BOUFFANDEAU) : mardi 29/09 à 18h30

En cours d'année, les rencontres entre parents et enseignants sont indispensables pour le suivi scolaire de votre enfant. Elles permettent également de lever les inquiétudes et de répondre à vos questions. N'hésitez donc pas à prendre rendez-vous avec l'enseignant de votre enfant.

Frais divers

1) Frais de scolarité :

L'Ecole Notre Dame du Donjon est un établissement catholique privé d'enseignement sous contrat d'association avec l'Etat. Elle est gérée par l'OGEC, association à but non lucratif régie par la loi de 1901, composée de bénévoles impliqués dans la vie de l'école. L'OGEC :

- assure le fonctionnement administratif et financier de l'école
- et est l'employeur des salariés (aide maternelle, entretien, restauration, secrétariat, comptabilité) et les rémunère.

Le contrat avec l'Etat permet :

- Le versement par la mairie d'un forfait communal pour couvrir les frais de fonctionnement de l'école. En 2026, celui-ci s'élève à 711 € en élémentaire et 1 737 € en maternelle.
- La prise en charge par l'Etat de la rémunération des enseignants et les charges sociales et fiscales y afférents (décret du 09.09.1975).

Les informations suivantes sont valables à compter du premier jour de la rentrée scolaire, soit le 1er septembre 2026. Elles ont pour objet de préciser les frais de scolarité de l'école Notre Dame du Donjon et les modalités de règlement.

Les frais de scolarité comprennent :

1. La contribution scolaire qui sert à assumer les frais liés à l'investissement, notamment des bâtiments, et les cotisations versées à l'UDOGEC. Elle finance également la participation des élèves à la catéchèse, l'Eveil à la foi et la culture religieuse.
2. Les frais liés aux projets particuliers de l'école : participation aux sorties scolaires, spectacles, ...
3. Les prestations parascolaires choisies pour votre enfant : assurance scolaire, restauration, ...
4. L'adhésion volontaire à l'Apel

Montant de la contribution scolaire

Une école privée ne peut fonctionner sans le soutien financier des parents. Ce soutien permet de contribuer aux investissements. Le montant des contributions demandées aux familles pour l'année scolaire **2026-2027 est de 374€** pour l'année (**34€/mois sur 11 mois**). Une partie de cette somme (255,56€) (23,23€/11 mois) est reversée à la Direction de l'Enseignement Catholique de Vendée et concerne le fonctionnement des services diocésains, régionaux, nationaux, le complément de financement du plan de formation des Chefs d'établissements et la Solidarité.

Pour l'année scolaire **2026-2027**, ces frais sont répartis comme indiqués ci-dessous :

- Rétribution (reversée dans sa totalité à l'UDOGEC) : 255€56/an 23€23/enfant/mois
- Frais de catéchèse et culture chrétienne : 11€/an 1€/enfant/mois
- Contribution aux investissements : 107€44/an 9€77/enfant/mois
- **Total contributions 34€/enfant/ sur 11 mois**

2) Frais de cantine :

Pour l'année scolaire **2026-2027**, le prix du repas est fixé à **5€05** et à **5€25** pour les repas occasionnels.

	4 repas/semaine	3 repas/semaine	2 repas/semaine	1 repas/semaine
Total pour l'année	697,40€	523,60€	348,70€	174,90€
Total année/11 mois	63,40€	47,60€	31,70€	15,90€

3) Paiement des frais de scolarité et de restauration :

Vous recevez mensuellement une facture pour les frais de scolarité et de cantine.

Pour le règlement de celle-ci, vous avez la possibilité de régler par chèque ou par prélèvement automatique.

Nous vous encourageons vivement à choisir le prélèvement automatique. Une fiche d'autorisation de prélèvement est à votre disposition. Merci de la compléter et de la rapporter à l'école accompagnée d'un RIB.

Dans le cas du prélèvement automatique, si vous étiez déjà inscrit l'an passé, le renouvellement se fait par tacite reconduction.

Lorsque le prélèvement n'a pu être effectué faute d'approvisionnement suffisant du compte, les frais d'impayés sont reportés sur la facture suivante.

Les cas répétés de non-paiement seront traités en concertation avec l'OGEC.

Pour toutes questions, vous pouvez contacter la secrétaire ou le chef d'établissement.

Documents à compléter

Un certain nombre de documents vous seront remis le jour de la rentrée.

Ceux-ci sont à renseigner et à rapporter pour le **Mardi 8 septembre** dernier délai.

A remplir :

- Le **Contrat de scolarisation** à lire et à nous retourner signer.
- Le règlement intérieur
- ***La fiche de renseignements et d'urgence est préremplie. Merci de la relire attentivement et d'y apporter les modifications nécessaires à l'encre rouge...***
- Autorisation de sortie scolaire,
- Autorisation de diffusion de documents,
- Mandat de prélèvement pour les nouvelles familles et pour celles dont les coordonnées bancaires ont été modifiées.

L'OGEC et l'APEL

Chers parents,

Vous avez inscrit votre (vos) enfant(s) à l'école catholique Notre Dame du Donjon.

L'A.P.E.L et L'O.G.E.C Notre Dame sont heureux de vous accueillir et vous souhaitent la bienvenue.

OGEC

- Association régie par la loi 1901
- L'OGEC, Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique, confère à l'établissement scolaire une existence juridique.
- L'OGEC adhère à l'Union Départementale (UDOGEC), elle-même liée à l'Union Régionale (UROGEC) et à la Fédération Nationale (FNOGEC).
- Le Conseil d'Administration de l'OGEC est constitué :
 - o de personnes soucieuses de la bonne gestion de l'établissement, parents d'élèves ou non.
 - o de membres de droit : le Président de l'APEL, le Curé de la Paroisse, le Directeur Diocésain et le Président de l'UDOGEC

Missions de l'OGEC

En lien étroit avec le chef d'établissement, l'APEL, la Paroisse et les structures diocésaines,

L'OGEC assure :

- **La gestion comptable et financière de l'école :** L'OGEC délibère sur le budget et en arrête les modalités d'application, en suit régulièrement l'exécution, fixe le montant des contributions, des participations des familles, les prix de la restauration, etc...

- **L'entretien du patrimoine immobilier et mobilier :** Dans le respect des textes propres à l'Enseignement Catholique et de ceux de la Conférence des Evêques de France traitant de certains actes extraordinaires d'administration et de gestion :

Il décide de procéder aux travaux, aux acquisitions et aliénations des biens nécessaires dans le cadre de l'application de la charte diocésaine sur les biens immobiliers à usage scolaire.

Il décide de prendre à bail les locaux nécessaires ou utiles à l'association.

Il contracte les emprunts et ouvertures de crédit.

- **La fonction employeur des personnels non enseignants** : En accord avec le chef d'établissement, il assure la gestion des richesses humaines dont l'OGEC est employeur. Il est responsable de l'application de la législation sociale et des conventions collectives.

Ressources et financements de l'OGEC

Elles proviennent :

- **des rétributions financières** versées par les familles ;
- **des diverses participations et subventions** versées par les collectivités territoriales ; et pour une part souvent nécessaire :
- **d'autres ressources légalement autorisées** (recettes de fêtes, kermesses, locations, subventions, dons....)

Les rétributions financières versées par les familles, les autres ressources légalement autorisées (recettes de fêtes, kermesses, locations, subventions d'autres associations, dons....) sont destinées à assumer l'immobilier et les frais inhérents au caractère propre de l'établissement.

Les diverses participations et subventions versées par l'Etat et les collectivités territoriales (Commune, Département, Région) sont destinées à prendre en charge les dépenses de fonctionnement courantes.

APEL

- Association régie par la loi 1901
- L'APEL, association de parents d'élèves de l'enseignement libre, est la seule association représentative des parents d'élèves reconnue par l'Enseignement Catholique.
- L'APEL de l'établissement adhère à l'APEL de Vendée, adhérente à l'APEL académique, elle-même membre de l'APEL nationale.
- Le conseil d'Administration de l'APEL est composé de parents ayant leur(s) enfant(s) inscrit(s) dans l'établissement et du président de l'APEL départementale ou son représentant (membre de droit).

Missions de l'APEL

L'APEL est une équipe de parents bénévoles qui participe concrètement à la vie et à l'animation de l'école.

Son rôle est de :

- ***faire le lien entre les parents d'élèves et les enseignants*** afin d'établir une relation favorable à l'épanouissement des enfants
- ***être à l'écoute*** des parents et de leurs attentes
- ***aider l'équipe éducative*** à réaliser les projets de l'établissement durant toute l'année pour une formation de qualité
- ***représenter les parents*** auprès de la municipalité et de l'enseignement catholique de Vendée.

Pour cela, elle axe **ses actions** sur différents domaines :

- ***rencontrer l'équipe enseignante*** afin d'élaborer avec eux les meilleures stratégies pour les accompagner dans l'éducation et la formation des enfants tout au long de l'année
- ***organiser avec l'OGEC et l'équipe enseignante*** les temps forts de l'école : portes ouvertes, loto, kermesse, chantemai ...

Vous avez tous un rôle à jouer pour nous aider à construire un environnement favorable à l'épanouissement de nos enfants : 1 idée, 1 heure, 1 journée, 1 adhésion (document ci-joint), 1 engagement dans une action ponctuelle, 1 engagement dans l'association en devenant membre, vous pouvez, en fonction de votre temps, de vos centres d'intérêt, contribuer à la vie de l'école.

L'APEL et L'OGEC sont deux associations à la fois indépendantes et complémentaires. Composées de parents d'élèves bénévoles, nous œuvrons tous pour les enfants et l'établissement.

Pour devenir membre de L'APEL, il vous suffit d'en parler soit avec un enseignant, soit avec un membre de l'APEL.

Pour devenir membre de L'OGEC, il vous suffit de contacter un membre de L'OGEC. Vous trouverez l'organigramme sur le site de l'école.

Nous comptons sur vous !

Héloïse SOURISSEAU

Présidente de L'APEL

Antoine BRÉMAUD

Président de L'OGEC

-  **Contact OGEC** : ogec@pouzauges-notredamedudonjon.fr
-  **Contact APEL** : apel@pouzauges-notredamedudonjon.fr

Calendrier scolaire

- **Pré-rentrée** : lundi 31 août (16h-18h)
- **Rentrée des élèves** : mardi 1er septembre 2026
- **Vacances de la Toussaint** : du vendredi 18 octobre après les cours au lundi 2 novembre au matin
- **Vacances de Noël** : du vendredi 18 décembre après les cours au lundi 4 janvier au matin
- **Vacances d'hiver** : du vendredi 19 février après les cours au lundi 8 mars au matin
- **Vacances de printemps** : du vendredi 16 avril après les cours au lundi 3 mai au matin
- **Vacances d'été** : le vendredi 2 juillet après les cours.

Dates à retenir

Cross UGSEL : samedi 10 octobre à Pouzauges (matin)

Photos de classe : vendredi 18 septembre

Photos familles et fratries : samedi 26 septembre (matin)

Téléthon course du muscle : vendredi 4 décembre 2026

Célébration de Noël : vendredi 18 décembre 2026 à 10h

Inscriptions école rentrée 2027 : samedi matin 9 janvier 2027

Chantemai : 10 juin 2027 à Poupet

Kermesse : samedi 19 juin 2027 (à confirmer)

Pique-nique fin d'année et sortie des classes :

vendredi 2 juillet 2027

Manifestations organisées par l'OGEC/APEL et dates à retenir...

- **Ben'ne ton papier** : 16 janvier et 3 juillet 2027
- **Boom d'Halloween** : vendredi 16 octobre 2026
- **Assemblée générale** : jeudi 10 décembre 2026 à 20h
- **Spectacle de Noël** : vendredi 18 décembre 2026
- **Marche gourmande** : samedi 10 avril 2027
- **Kermesse** : samedi 19 juin 2027



